

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le quatorze novembre deux mille seize à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

**Présents** : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Jean-Jacques BÉLORGEY, M. Eric MULLER, Mme Muriel MAZUR, M. Mathieu COOREVITS, M. Dominique REMOLU, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine BOUR, M. Francis GARRET, Mme Sandrine CHARPENTIER,

### **ORDRE DU JOUR** :

**Approbation des comptes rendus du 12/10/2016 et 31/10/2016**

**Explication sur l'incidence de la fiscalité nouvelle agglo**

**Délibérations** : Validation du siège de la future agglomération et désignations des délégués

Décision modificative budget boulangerie

Tarification location salle communale pour Associations

**Demande de subvention (collège Condé en Brie)**

- **Questions et Infos Diverses**

#### **1) Approbation des comptes rendus du 12/10/2016 et 31/10/2016 :**

Les comptes rendus du 12/10/2016 et 31/10/2016 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

#### **Incidence sur fiscalité nouvelle agglo :**

Monsieur Le Maire remercie M. Eric MANGIN d'être venu présenter l'incidence sur la fiscalité suite à la présentation du CABINET MAZARD sur la fusion des Communautés de Communes de : Condé en Brie, Fère en Tardenois, Château-Thierry et 21 communes de l'Ourcq et du Clignon.

Les taux de fiscalité intercommunaux et communaux seront modifiés sans impact sur le montant de l'impôt local payé par le contribuable (effet de la neutralisation fiscale).

#### **Délibérations** :

#### **2) Validation du siège de la future agglomération et désignation des délégués :**

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le pacte de fusion de la future Communauté d'agglomération qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui regroupera 87 communes et 53 255 habitants.

Les principaux éléments du pacte de fusion sont les suivants :

- **Le nom** : **Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : C.A.R.C.T.**
- **Le siège** : **9 rue vallée à CHATEAU-THIERRY**

- Le nombre de délégué pour la Commune de CONDE EN BRIE : 1 titulaire et 1 suppléant

Selon la répartition de droit commun, le conseil communautaire sera composé de 128 conseillers et le bureau communautaire de 31 membres : 1 président, 15 vice-présidents et 15 conseillers délégués.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le pacte de fusion de la future Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et désignent dans l'ordre du tableau : **Mr ASSIER Eric, délégué titulaire et Mr ANTOINE Daniel, délégué suppléant.**

### 3) Décision modificative - budget boulangerie :

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative de 165.00€ est nécessaire afin de régler une échéance d'intérêt de 295.53€ sur un prêt. Les crédits budgétaires présents au chapitre 66 sont de 130.69€ et donc insuffisants.

Après ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le tableau ci-dessous pour l'exécution de cette décision modificative :

CH/ART.	Dépense	Recette
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
6615 intérêts courants	+165.00€	
023 virement à la section d'investissement	-165.00€	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
020 dépenses imprévues investissement	-165.00€	
021 virement de la section de fonctionnement		-165.00€

### 4) Tarifs de locations de la salle communale aux associations sportives :

Monsieur Le Maire explique que des associations souhaitent louer la salle Communale située au rond-point du Cahot selon des jours et heures déterminés, en fonction de leur programme. Une réflexion est demandée sur un tarif qui peut être appliqué.

Après ces explications le Conseil Municipal décide de fixer un taux horaire annuel, pour la saison « année scolaire » :

- soit pour une heure d'occupation par semaine/annuel (année scolaire) : 165,00 euros

## **5) Demande de subvention (collège Condé en Brie) :**

Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu un courrier de Madame le principal du Collège de la Faye sollicitant une subvention afin de faciliter le financement de deux séjours de ski et un séjour linguistique en Espagne au cours de l'année scolaire 2016-2017 au profit des enfants de la commune scolarisés en classe de 5<sup>ème</sup> et 3ème.

Après réflexion, les familles qui ne pourront pas financer le séjour pourraient solliciter le CCAS sous conditions particulières.

### **Questions diverses :**

#### **Luminaires de Noël :**

Un certain nombre de guirlandes sont défectueuse. Une réflexion est demandée s'il serait souhaitable de les regrouper dans la rue principale (Mairie, rue du château et place de l'église). Une décision sera prise lors de l'installation de celles-ci le 6 décembre prochain.

#### **Chats errants :**

Deux demandes ont été sollicitées auprès de Monsieur le Maire pour les chats errants qui se prolifèrent dans la commune. Une solution peut être envisagée avec La Fondation 30 Millions d'amis qui est reconnue en raison de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations des chats libres. Une convention pourrait-être prise sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la démarche auprès de cette fondation soit demandée.

**Séance levée à 21H45**